

Image not found or type unknown



# Demander un délai de paiement au fisc et à l'Urssaf

**Conseils pratiques** publié le **07/05/2012**, vu **956 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Il n'y a pas qu'auprès de ses fournisseurs que l'entreprise ou l'association en difficulté peut formuler des demandes de délai. L'Urssaf et le Trésor public acceptent également de négocier avec elle des délais de paiement, voire à consentir des remises des pénalités et majorations de retard.

Vous pouvez tenter d'obtenir un moratoire en contactant séparément chaque organisme ou recourir à la procédure globalisée (CCSF), lorsque le montant de votre dette atteint une certaine importance.

[Lire la suite](#)